



COULOIR VERT
KIVU - KINSHASA

COULOIR VERT - KIVU KINSHASA

Nos forêts constituent un rempart indispensable contre le changement climatique. Face à des problèmes clairement identifiés et à des solutions à portée de main, il est crucial d'agir de manière concrète [...]. Il est impératif que l'amélioration des conditions socio-économiques des communautés locales, qui jouent un rôle clé dans la préservation de ces forêts, soit placée au centre des priorités de la gouvernance mondiale.

Son Excellence

Monsieur Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo,

Président de la République Démocratique du Congo à la 79^{ème} session ordinaire de l'assemblée générale des Nations Unies, New York, le 25 septembre 2024.

WORLD ECONOMIC FORUM

COMMITTED
IMPROVING THE S
OF THE WORL





COULOIR VERT - KIVU KINSHASA

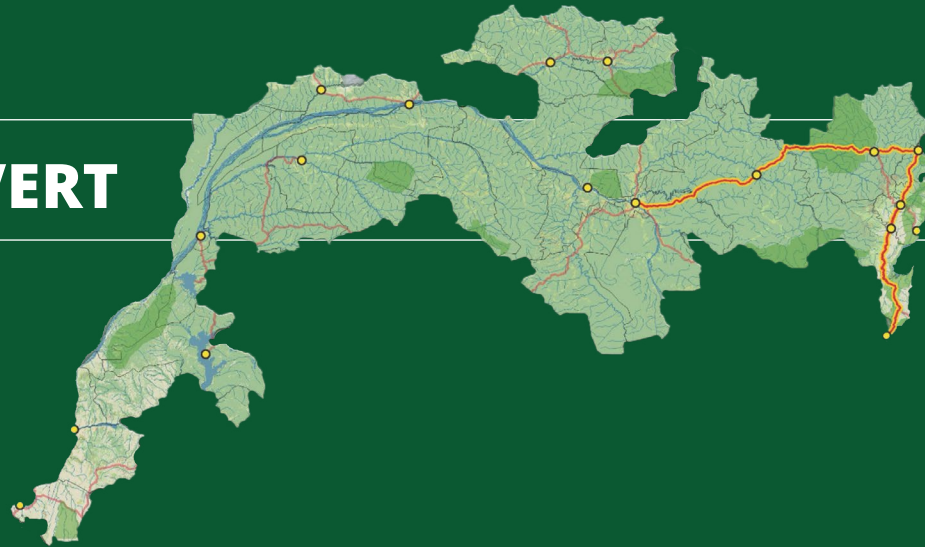
LA CRÉATION DU COULOIR VERT KIVU-KINSHASA EST UNE INITIATIVE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO VISANT À FOURNIR UN CADRE CONCRET ET OPÉRATIONNEL À L'AMBITION DU GOUVERNEMENT DE CONSTITUER UN « PAYS SOLUTION » POUR LES ENJEUX CLIMATIQUES GLOBAUX, TOUT EN CIBLANT PRIORITAIREMENT LES ENJEUX URGENTS QUE CONSTITUENT, POUR LA POPULATION CONGOLAISE, L'INTÉGRATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DU PAYS, LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS LOCALES, AINSI QUE LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

S'étendant sur une superficie de plus de 500.000 km² et avec l'ambition de contribuer à la protection efficace de plus de 100 000 km² de forêts primaires, cette nouvelle aire protégée constituera une vaste zone de promotion de l'économie verte reliant l'Est et l'Ouest du pays. Elle sera articulée autour de la Route Nationale n°4 entre Beni et Kisangani d'une part, et dans les vastes régions forestières situées de part et d'autre du cours du Fleuve Congo entre Kisangani et Kinshasa d'autre part.

Conçu comme aire protégée à vocation de réserve communautaire, le Couloir Vert Kivu Kinshasa visera des objectifs environnementaux et de conservation

tout en intégrant la présence active des populations locales, ainsi que le développement économique et le renforcement des infrastructures. Plutôt qu'une zone strictement protégée, il sera constitué d'espaces à vocations multiples, où les activités productives des acteurs économiques et des communautés locales seront non seulement autorisées, mais également encouragées et encadrées pour autant qu'elles soient compatibles avec un développement durable et des objectifs environnementaux précis (maintien du couvert forestier, protection de la biodiversité, préservation des équilibres écologiques et valorisation des services écosystémiques).

COULOIR VERT



KIVU - KINSHASA

LE COULOIR VERT KIVU KINSHASA REPOSERA SUR 4 PILIERS COMPLÉMENTAIRES



la protection et la valorisation du potentiel « vert » exceptionnel du pays, en visant plus particulièrement l'intégration des chaînes de valeur agricoles et l'électrification rurale dans un cadre durable



la respect des droits et la défense des intérêts des communautés locales et des peuples autochtones pygmées. Aucun changement majeur d'affectation des terres ne pourra être envisagé au sein du Couloir Vert sans le consentement libre, informé et préalable des populations concernées



la promotion des investissements privés responsables dans le cadre de l'économie verte, en s'appuyant sur une fiscalité incitative et en facilitant l'accès à des fonds d'investissement internationaux



la réduction de la violence et la promotion de la paix civile

Les potentiels écologiques du Couloir Vert

DES RESSOURCES UNIQUES AU MONDE À GÉRER DURABLEMENT POUR LE PAYS ET POUR LA PLANÈTE

Le **Couloir Vert Kivu-Kinshasa** est une initiative visionnaire qui vise à relier les régions de l'Est à Kinshasa en suivant la RN4 et le fleuve Congo, tout en conciliant conservation de la biodiversité et développement socio-économique. Ce projet incarne l'engagement de la RDC à devenir un acteur majeur dans la lutte contre le changement climatique tout en répondant aux besoins socio-économiques de ses populations.

UN PROJET AUX ENJEUX ÉCOLOGIQUES ET ÉCONOMIQUES

Le Couloir Vert abrite le cœur des forêts du Bassin du Congo, premier poumon de la planète, séquestrant annuellement environ 1,1 milliard de tonnes de CO₂ (COMIFAC, 2021). Avec une superficie de 544 270 km² qui s'étend sur 41 territoires, le Couloir Vert couvre environ le quart du bassin du fleuve Congo. Il abrite des écosystèmes critiques, notamment des forêts primaires et des tourbières, essentiels pour la régulation du climat mondial et pour le maintien de la biodiversité.

Le Couloir Vert est également un moteur de développement durable, intégrant des zones urbaines clés telles que Kinshasa, Kisangani, et Goma. Avec une population de 31,5 millions d'habitants, dont 22 millions dans les dix principales villes situées en son sein, il vise à promouvoir des chaînes agroécologiques, des infrastructures durables et une économie verte bénéfique à l'ensemble des acteurs, tant dans les milieux ruraux que dans les zones urbaines.

UNE PLANIFICATION SCIENTIFIQUE ET COLLABORATIVE

Le Couloir Vert Kivu-Kinshasa repose sur une planification systématique rigoureuse, utilisant le logiciel **Marxan** pour identifier les zones optimales alliant conservation et développement durable. Cet outil mondialement reconnu permet d'équilibrer les priorités écologiques et socio-économiques en optimisant les compromis nécessaires.

Cette approche scientifique garantit que le Couloir Vert respecte les objectifs fixés par une décision politique ambitieuse : protéger les écosystèmes critiques, tels que les forêts primaires et les tourbières, tout en soutenant des activités économiques durables. Les critères retenus intègrent la préservation des habitats pour des espèces menacées, la connectivité écologique et le potentiel de développement socio-économique des territoires concernés.

Grâce à cette méthodologie, le Couloir Vert devient un modèle unique de gestion intégrée, conciliant impératifs environnementaux et aspirations sociales pour un avenir résilient et prospère. Le résultat de cette modélisation spatiale permet d'établir le Couloir Vert sur une superficie de 544 270 km² incluant 166 entités territoriales décentralisées réparties dans 41 territoires. Comportant majoritairement des zones rurales et forestières faiblement peuplées en dehors des axes de communication, le Couloir vert est entièrement situé dans le bassin du fleuve Congo, dont il représente approximativement le quart de la superficie totale.

En protégeant des écosystèmes vitaux tout en soutenant les communautés locales et en renforçant leur intégration dans l'économie nationale, le Couloir Vert pose les fondations pour que le pays puisse poursuivre simultanément ses objectifs de développement et de conservation d'un patrimoine environnemental unique au monde et d'importance globale pour la planète.

SUPERFICIE TOTALE DU COULOIR VERT **544 270 KM²** **(100%)**

Forêts primaires non affectées **163 047 KM²** **(30%)**

- dont tourbières **60 003 KM²**

Forêts primaires affectées **122 104 KM²** **(22%)**

- dont aires protégées de conservation **51 418 KM²**

- dont concessions forestières **56 877 KM²**

- dont forêts des communautés locales **4 480 KM²**

Forêts secondarisées/ zone agro-forestière **64 803 KM²** **(30%)**

Autres affectation du sol dans le Couloir Vert **194 316 KM²** **(36%)**

En tant qu'« aire protégée à vocation de réserve communautaire », l'établissement des limites du Couloir vert n'est pas un enjeu aussi critique que pour les zones de conservation plus strictes, notamment les parcs nationaux par exemple. La récente révision de la loi sur la conservation de la nature, qui établit cette nouvelle catégorie d'aires protégées en droit congolais, précise en effet qu' « à la différence des autres catégories d'aires protégées, les aires protégées à vocation de réserve communautaire ne créent ni droits et obligations, ni restrictions, tant qu'une affectation territoriale plus précise des usages n'a pas été apportée en leur sein ». L'enquête publique préalable, qui est une condition clé pour la légitimité et l'acceptation locale de toute aire protégée, s'en trouve également postposée à cette étape ultérieure de l'affectation précise des usages au sein du Couloir vert. Cette étape devra être conduite pour chaque projet d'investissement ou de conservation qui souhaitera bénéficier du régime financier favorable mis en place.

Une stratégie économique volontariste

LIÉE AU RESPECT DES DROITS DES COMMUNAUTÉS ET À L'ÉMANCIPATION DE TOUS ET DE TOUTES

Le Couloir Vert est érigé sous le statut officiel d'« aire protégée à vocation de réserve communautaire ». Pour que les réalisations puissent être à la hauteur de l'ambition, il est indispensable de mettre en place des procédures qui garantissent que les acteurs locaux aient leur mot à dire et soient à même d'influencer le fonctionnement et l'évolution des projets d'investissement qui bénéficieront du régime préférentiel offert par le Couloir Vert (page 4), et ce en tout temps et de manière structurelle.

Ces investissements accorderont donc une priorité systématique aux communautés locales et aux acteurs défavorisés du monde rural, dont la vie quotidienne et les perspectives de développement sont étroitement dépendantes de l'exploitation des ressources naturelles. Sans stratégie volontariste de changement, l'absence de structuration socio-économique du monde rural les rend actuellement otages de stratégies « court-termistes » de valorisation de ces ressources, qui sont à la fois peu rémunératrices pour eux et non durables pour l'environnement.

Au sein de ces communautés prioritaires, les acteurs féminins constituent une force potentielle de modernisation structurellement marginalisée, notamment en raison de l'absence de perspectives de changement et d'évolution liées à la précarité et à l'inertie socio-économique dans les milieux ruraux. Aucune solution durable pour l'agriculture et l'environnement ne pourra être envisagée sans assurer leur émancipation, et les investissements qui seront appuyés pour faire évoluer le monde rural dans le Couloir Vert seront structurellement articulés à cet objectif.



Une stratégie économique volontariste

LIÉE AU RESPECT DES DROITS DES COMMUNAUTÉS ET À L'ÉMANCIPATION DE TOUS ET DE TOUTES

Parmi les acteurs clés du monde rural, les peuples autochtones pygmées constituent un groupe particulier en raison de leur mode de vie étroitement articulé à leur environnement naturel et des spécificités de leurs relations avec les autres segments de la société congolaise. Depuis 2022, ils bénéficient d'une loi dédiée pour promouvoir le respect de leurs droits et la défense de leurs intérêts, ainsi que pour leur permettre de s'émanciper de manière auto-déterminée. Les investissements qui seront considérés dans le Couloir Vert en tiendront compte de manière prioritaire.

Dans la mise en œuvre du Couloir Vert, tout futur projet impliquant une réaffectation des terres et qui souhaitera bénéficier d'appuis à l'investissement sera basé sur un processus de consultation préalable et de négociation, garantissant ainsi la reconnaissance des droits fonciers existants ainsi que la prise en compte des usages des ressources naturelles. Cette association étroite des logiques socio-économiques déjà déployées par les acteurs à l'échelle locale constituera le gage de la « durabilité sociale » des investissements considérés.

Deux outils seront privilégiés pour atteindre ces objectifs dans le cadre du Couloir Vert : la mise en œuvre systématique du CLIP (Consentement Libre, Informé et Préalable des parties prenantes concernées) dans l'instruction et dans le suivi des projets d'investissement considérés, ainsi que le recours à la cartographie participative lors des études de faisabilité qui seront conduites préalablement.

Le projet de décret proposé vise à formaliser la reddition de comptes, en spécifiant les modalités de diffusion des rapports financiers et des analyses

d'impact environnemental. Il introduit également des indicateurs clairs de performance environnementale et sociale qui seront évalués périodiquement pour garantir la conformité avec les objectifs de développement durable. En intégrant ces mécanismes au système de gestion des griefs, ce projet assure une gouvernance responsable et une plus grande participation des communautés dans les processus décisionnels. Cela inclut la mise en place d'outils accessibles pour recueillir et traiter les retours des communautés sur les impacts des projets en temps réel.



Favoriser les investissements responsables

QUI CONTRIBUENT À UN RÉEL DÉVELOPPEMENT LOCAL TOUT EN PROTÉGEANT LES ÉQUILIBRES ÉCO SYSTEMIQUES

La raison d'être fondamentale du Couloir Vert est de promouvoir l'économie verte, en favorisant simultanément la réduction de la pauvreté et le développement d'une part, tout en permettant une valorisation durable des atouts écologiques et environnementaux des milieux ruraux forestiers que le Couloir traversera d'autre part.

Pour assurer cette promotion de l'économie verte du point de vue du secteur privé, le Couloir Vert s'appuie sur deux instruments complémentaires. Il met en place un mécanisme d'appui aux investissements basé sur l'accès préférentiel à une fiscalité incitative d'une part (dimension nationale), ainsi que sur la facilitation des contacts et l'appui à la préparation des dossiers auprès des grands fonds d'investissement verts d'autre part (dimension internationale).

Il est évident que l'accès au régime favorable du Couloir Vert sera conditionné à une contribution démontrée et permanente aux objectifs de l'économie verte, à commencer par le respect des droits des communautés locales. Les conditions à remplir par les investisseurs candidats comporteront notamment les éléments suivants :

- a.** Observation des procédures légales, y compris les enquêtes publiques et les études d'impact environnemental et social, pour identifier et garantir le strict respect des droits et usages préexistants en fonction de la nature de l'activité ou du projet.
- b.** Obtention du Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) des communautés locales et des peuples autochtones pygmées dont les droits pourraient être affectés par les activités économiques de développement ou de conservation.

c. Respect des principes relatifs aux aires protégées à vocation de réserve communautaire, et à l'économie verte, tels que définis dans la Loi n° 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature, modifiée en décembre 2024

d. Contribution significative au bien-être socio-économique des populations locales, des peuples autochtones pygmées, ou à la préservation et l'amélioration de l'environnement.

e. Alignement avec les Plans de Développement Local et d'Aménagement du Territoire, le cas échéant.

f. Engagement à produire un audit financier, social et environnemental annuel du projet de développement économique ou de conservation de la nature si les lois en vigueur requièrent une étude d'impact environnementale et sociale pour le projet considéré.

g. Garantie de la transparence concernant l'utilisation des fonds, accompagnée d'un accès public aux comptes annuels consolidés.

h. Soumission au mécanisme non judiciaire de gestion des griefs et des conflits qui sera mis en place au cours de la phase pilote, sans préjudice au droit de recours aux juridictions compétentes.

Favoriser les investissements responsables

QUI CONTRIBUENT À UN RÉEL DÉVELOPPEMENT LOCAL TOUT EN PROTÉGEANT LES ÉQUILIBRES ÉCO SYSTEMIQUES

Les investissements liés à des projets économique ou à des activités de conservation ou de développement qui seront approuvés pourront bénéficier de mesures incitatives fiscales déjà prévues dans la Loi portant Code des Investissements, la Loi Fixant le Régime des Zones Économiques Spéciales, la Loi sur les Contrats de Collaboration, et toute autre disposition, ainsi que d'autres instruments financiers qui seront créés à l'avenir.

La force motrice du Couloir Vert est que les investisseurs dont les projets auront été jugés éligibles au régime fiscal préférentiel se retrouveront en position avantageuse pour présenter également leurs projets à des fonds d'investissement. Ils pourront également faire le choix de lier les deux ambitions, et de préparer leurs dossiers envers des fonds d'investissement dans la perspective de bénéficier des facilités fiscales liées au Couloir Vert.

Toute la dynamique est basée sur une approche libérale : aucun fonds spécifique ne sera créé, mais les nombreux fonds d'investissements verts existant déjà sur la scène financière internationale seront intéressés à financer des projets qui s'inscriront dans le cadre du Couloir Vert, en raison du caractère crédible et hautement professionnel du cadre d'accompagnement qui sera mis en place.



Protéger les chaînes de valeur agro-alimentaires

UN VECTEUR DE PAIX ET DE SÉCURITÉ DANS LE MONDE RURAL ET POUR LE PAYS

Les investissements dans la formalisation et dans l'intégration de chaînes de valeur agro-alimentaires qui respectent l'environnement tout en contribuant à l'accumulation économique à l'échelle locale présentent non seulement des taux de rendement potentiellement élevés pour les investisseurs, mais peuvent également contribuer de manière significative à la stabilisation sécuritaire et à la consolidation de la paix civile.

C'est particulièrement vrai dans des régions affectées de longue date par les logiques prédatrices basées sur l'instrumentalisation de la précarité des acteurs locaux et entretenues par la violence armée, dans lesquelles la spirale de la violence ne peut être enrayée que par l'émergence de modèles économiques alternatifs.

Dans le paysage Virunga à l'Est du pays, les investissements dans l'appui aux chaînes de valeur agricoles durables ont été envisagés du point de vue simultané de la promotion de la sécurité et du renforcement de la gouvernance locale. Des assemblées de citoyens ont été mises en place dans le cadre des investissements en vue d'améliorer simultanément les capacités productives et la sécurité des communautés et de leurs biens. Ces investissements ont été articulés à des audits d'évitement de la violence associant les groupements d'agriculteurs, les autorités locales (civiles et coutumières) ainsi que les forces de sécurité (police et FARDC).

Dans les bases opérationnelles mises en place, l'implication des forces de sécurité dans des stratégies communautaires d'organisation et de protection des terroirs de production permet à la fois de stabiliser les régions rurales exposées à la violence tout en y développant des modes de production modernes, dans lesquels il est possible de promouvoir la traçabilité des produits – élément essentiel de la certification de leur durabilité et de leur commercialisation à l'échelle internationale.



Protéger les chaînes de valeur agro-alimentaires

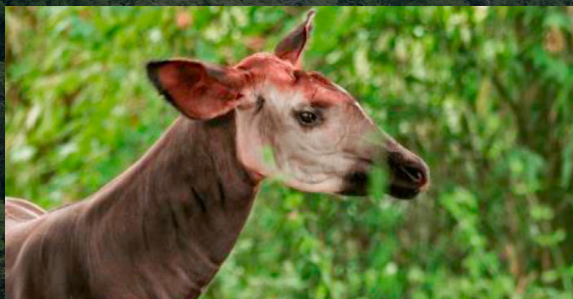
UN VECTEUR DE PAIX ET DE SÉCURITÉ DANS LE MONDE RURAL ET POUR LE PAYS

Les investissements dans l'intégration nationale des chaînes de valeur agro-alimentaires aura également des effets bénéfiques pour le pays dans son ensemble, favorisant sa cohésion socio-économique et sa résilience face aux menaces extérieures et aux défis globaux. Avec des investissements ciblés dans la production durable, le conditionnement et le transport des farines de blé du Nord Kivu, des produits maraîchers de l'Ituri par exemple, de nouveaux marchés pourront se créer jusqu'à Kinshasa et y améliorer la sécurité alimentaire et la qualité de l'alimentation.

Afin d'assurer la faisabilité et l'impact de cet objectif stratégique, l'identification des investissements prioritaires en appui aux chaînes de valeur agro-alimentaires sera réalisée en concertation étroite avec le Conseil Consultatif Présidentiel pour le Pacte National de l'Agriculture et l'Alimentation (CCP-PNAA) et en articulation avec l'agenda de Transformation de l'Agriculture qui appuie le programme de développement local des 145 territoires (PDL-145).



COULOIR VERT KIVU - KINSHASA



En fournissant un cadre favorable à des investissements privés mieux articulés à la gestion durable des ressources naturelles, le couloir vert va renforcer l'aménagement du territoire au bénéfice de la biodiversité et des services écosystémiques des forêts du pays. Une attention particulière sera apportée à l'établissement de corridors écologiques favorables aux espèces les plus menacées.



Les impacts négatifs de l'agriculture itinérante sur brûlis diminueront parallèlement aux investissements dans la formalisation de l'agriculture commerciale à destination des marchés urbains en forte croissance tant à l'échelle nationale que sur le plan international. En permettant une forte hausse de la productivité des agriculteurs, ces investissements peuvent créer davantage d'emplois rémunérés que les modèles informels existants, y compris dans les services associés (conditionnement, transport, et commercialisation).



Le désenclavement et la connexion entre zones de production et marchés de consommation constituent une des clés pour un développement propre en RDC. La modernisation des infrastructures routières stratégiques, comme celle de la RN4 entre Beni et Kisangani, constitue un défi pour la gestion durable des ressources des équilibres écosystémiques dans la zone forestière. Le Couloir Vert permettra de mieux gérer les impacts environnementaux des investissements futurs.

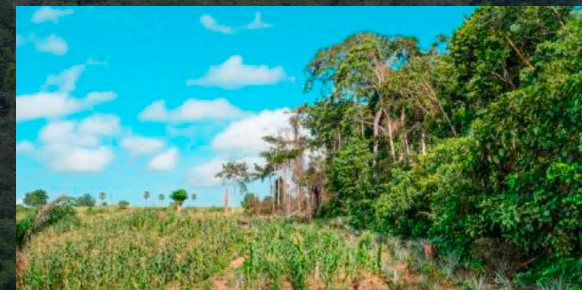


Pour assurer la promotion de l'économie verte du point de vue du secteur privé, le Couloir Vert s'appuie sur deux instruments complémentaires. Il met en place un mécanisme d'appui aux investissements basé sur l'accès préférentiel à une fiscalité incitative d'une part (dimension nationale), ainsi que sur la facilitation des contacts et l'appui à la préparation des dossiers de demande auprès des fonds d'investissement verts d'autre part (dimension internationale).

COULOIR VERT KIVU - KINSHASA



Le couloir vert Kivu Kinshasa relie la zone des volcans à l'Est du pays au Pool Malebo en aval du fleuve Congo. Sur une distance de 2400 km de route nationale (RN4) et de voie fluviale, il constitue une nouvelle unité de gestion intégrée des enjeux de durabilité économique et environnementale à l'échelle du pays. Le pilier national d'un « pays solution ».



L'intensification des pratiques agricoles et le déploiement de méthodes agro-forestières modernes sont susceptibles de promouvoir un réel développement à l'échelle locale dans les zones forestières tout en permettant le maintien du couvert forestier et de ses fonctions écologiques d'importance globale, notamment pour le régime des pluies dans la zone tropicale et pour la mitigation des déséquilibres climatiques.



Le couloir vert concerne aussi les grandes villes du pays qu'il reliera entre elles, y compris la capitale Kinshasa. Les villes constituent en effet les débouchés commerciaux naturels pour la valorisation durable des énormes potentiels de production agricole entre l'Est et l'Ouest du pays dans le cadre de l'économie verte. Par ailleurs, les investissements allant dans le sens de la protection de l'environnement doivent également y être favorisés, dans les zones urbaines notamment en ce qui concerne la gestion des déchets.



L'accessibilité à des packages énergétiques qui soient moins dépendants des ressources ligneuses constituent une des clés de la préservation du cadre de vie des populations et de l'amélioration de leurs perspectives d'avenir dans les milieux ruraux et forestiers. L'électrification du monde rural sera un des meilleurs alliés de l'émancipation des femmes et des jeunes filles. Les investissements privés dans les petits systèmes d'approvisionnement en électricité renouvelable seront favorisés dans le Couloir vert

Concertations dans les territoires concernés et phase pilote de lancement en 2025 - 2026

L'ICCN est l'organisme public que l'Etat congolais a mis en place en vue de gérer les aires protégées d'intérêt national. L'ICCN pilotera donc la phase de lancement initial du Couloir Vert en 2025-2026. L'institution sera renforcée afin de pouvoir gérer la dimension multi-dimensionnelle du Couloir vert, et l'institution œuvrera à cet effet en coordination étroite avec les services du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, ainsi qu'avec les autres administrations publiques appelées à être impliquées dans le déploiement du Couloir Vert.

Dans les premiers mois de 2025, une phase de consultation sera organisée dans les autorités publiques concernés par le Couloir Vert (41 territoires / 166 entités territoriales et décentralisées), ainsi qu'auprès des communautés locales et des organisations de la société civile. Ce processus permettra d'informer les acteurs locaux des modalités proposées pour la mise en œuvre du Couloir, ainsi que de recueillir leurs contributions visant à assurer que l'initiative atteigne ses objectifs écologiques tout en répondant aux besoins des populations vivant à l'intérieur de ses limites.



Une stratégie opérationnelle sera adoptée sur base de ces consultations. Elle sera construite sur des manuels d'exécution visant à satisfaire les exigences liées au développement d'une économie verte, à la gestion efficace et à la bonne gouvernance. Ces manuels incluront :

- Les principes de gouvernance participative que devront respecter les projets considérés dans le Couloir Vert, y compris les procédures d'obtention du consentement libre, informé et préalable (CLIP) et la cartographie participative dans le cadre des enquêtes publiques.
- Les directives sur la transparence financière et environnementale ainsi que la reddition des comptes.
- Une description des critères de l'économie verte et de la manière dont ils devront être contrôlés dans la durée.
- Le mécanisme de gestion des griefs.

Des projets d'investissement pilotes conformes aux critères de l'économie verte seront lancés en 2026 à l'issue de la phase de consultation. La mise en application des processus de CLIP et de développement participatif seront étroitement surveillés lors de leur mise en œuvre, et des leçons d'expérience en seront tirées pour préciser les instruments de gouvernance du Couloir Vert et les rendre plus efficaces. Une feuille de route établissant des critères et des priorités pour la sélection de projets d'investissement futurs sera également établie.

À l'issue de cette phase pilote, le Couloir Vert sera ouvert aux affaires et prêt à accepter ou à considérer des propositions de projets des investisseurs privés. Les idées d'investissement pourront également être générées et portées par des communautés elles-mêmes, sur base d'appuis et de subventions dédiées qui seront mis en place avec l'appui des partenaires techniques et financiers internationaux du secteur de l'environnement durable en RDC.



© Brent Stirton/Getty Images



COULOIR VERT
KIVU - KINSHASA